



La prochaine séance **ordinaire** du conseil municipal de Bromont se tiendra à l'hôtel de ville situé au 88, boulevard de Bromont, le **7 juillet 2025, à 19h00**.

Les citoyens admis à l'hôtel de ville doivent suivre la consigne de désinfection des mains à l'entrée, des masques sont également disponibles.

Les places sont exclusivement attribuées aux citoyens sur la base du premier arrivé jusqu'à ce que la capacité maximale d'accueil de la salle soit atteinte.

RÈGLEMENT 1134-2023

CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE ET LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

1. ENREGISTREMENT ET DIFFUSION DES SÉANCES (article 28)

Les séances ordinaires du conseil municipal sont diffusées en direct sur :

- la page Facebook de la Ville : www.facebook.com/VilleBromont
- la chaîne YouTube de la Ville : www.youtube.com/user/villedebromont

Elles peuvent également être visionnées en différé à l'adresse suivante : www.bromont.net/administration-municipale/proces-verbaux/ dans les jours suivant la séance.

2. PÉRIODES DE QUESTIONS (article 19 et suivants) (excluant les demandes de dérogation mineure et usage conditionnel)

Les personnes présentes peuvent poser des questions aux élus lors de la:

- Première (1^e) période de questions; celle-ci suit immédiatement l'ouverture de l'assemblée, les questions doivent porter exclusivement sur les sujets à l'ordre du jour.
- Deuxième (2^e) période de questions; celle-ci se tient à la fin de la séance avant la clôture et porte sur tout sujet.

Le temps alloué par personne est de cinq (5) minutes maximums pour poser sa ou ses questions. Le temps alloué aux périodes de questions est d'une durée de trente (30) minutes.

Une personne qui désire poser une question, **excluant les demandes de dérogation mineure et usage conditionnel (3)**, mais qui ne peut être présente lors de la séance ordinaire, peut acheminer sa question à greffe@bromont.com jusqu'à 12 h le jour de la séance ordinaire en prenant soin d'indiquer ses coordonnées (prénom, nom, numéro de téléphone) ainsi que le point à l'ordre du jour, le cas échéant.

3. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE ET USAGE CONDITIONNEL

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement aux demandes d'usage conditionnel (article 145.33) et de dérogation mineure (article 145.6) conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c. A-19.1).

Les interventions doivent être faites au moment du traitement du point d'usage conditionnel ou de dérogation mineure, par le conseil.

4. COMMUNICATIONS ÉCRITES AU CONSEIL (article 58)

Quiconque désire transmettre au conseil une lettre, une requête, une pétition, un rapport ou tout autre document doit le faire parvenir au greffier par l'entremise d'une personne agissant à titre de responsable, en indiquant son nom, le nom de l'organisme qu'il représente, s'il y a lieu, et l'adresse civique où peut être transmise toute communication, de même que le numéro de téléphone de la personne responsable.

Lesdits documents peuvent être acheminés par courriel à greffe@bromont.com ou déposés en main propre au Service du greffe.



**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
7 JUILLET 2025, À 19H00**

- 1. PÉRIODE D'INFORMATION**
 - 1.1 Période d'information
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PRÉSENTATION**
 - 3.1 Aucun
- 4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 2 juin 2025
- 6. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 6.1 Aucun
- 7. RÈGLEMENTS**
 - 7.1 Avis de motion, dépôt et présentation du projet de Règlement 1112-02-2025 modifiant le Règlement 1112-2022, tel qu'amendé, concernant un programme de subventions pour des initiatives environnementales
 - 7.2 Avis de motion, dépôt et présentation du projet de Règlement 1170-2025 augmentant le fonds de roulement d'un montant de 1 100 000 \$ pour atteindre 5 600 000 \$
 - 7.3 Adoption du Règlement 1039-08-2025 modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1039-2017, tel qu'amendé, afin d'encadrer la construction, l'installation, l'agrandissement ou la transformation d'antennes ou tours de communications
 - 7.4 Adoption du Règlement 1162-2025 relatif au remboursement des dépenses occasionnées pour le compte de la Ville de Bromont par les élus et les employés municipaux dans l'exercice de leurs fonctions
 - 7.5 Adoption du Règlement 1158-2025 créant une réserve financière pour favoriser et soutenir le financement de projets visant le développement, l'implantation, et la pérennité d'habitations abordables sur le territoire de la Ville de Bromont
 - 7.6 Adoption du Règlement 1159-2025 créant une réserve financière pour favoriser et soutenir le financement de projets et de mesures visant l'adaptation aux changements climatiques sur le territoire de la Ville de Bromont
 - 7.7 Adoption du Règlement 1160-2025 créant une réserve financière pour favoriser et soutenir le financement de projets visant le développement, l'implantation et la pérennité de la mobilité durable et la connectivité sur le territoire de la Ville de Bromont



8. AFFAIRES COURANTES

8.1 DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET DU SOUTIEN À L'ORGANISATION

- 8.1.1 Adoption de la liste des déboursés au 30 juin 2025
- 8.1.2 Annulation de soldes résiduaux de règlements d'emprunts
- 8.1.3 Modification par résolution du Règlement d'emprunt 1139-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 22 260 000 \$ pour la construction du Centre de gestion des actifs, afin de réduire l'emprunt sans modification de l'objet du règlement d'emprunt
- 8.1.4 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 11 329 000 \$ qui sera réalisé le 18 juillet 2025
- 8.1.5 Dépôt de la liste d'embauche
- 8.1.6 Nomination au poste-cadre à durée indéterminée de directrice adjointe/directeur adjoint, Service de sécurité incendie, Direction de la sécurité publique
- 8.1.7 Confirmation au poste-cadre à durée indéterminée de capitaine aux opérations, Service de sécurité incendie, Direction de la sécurité publique
- 8.1.8 Nomination des représentants de l'employeur au sein du comité de retraite du régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Bromont

8.2 DIRECTION DE LA GESTION DES ACTIFS ET DES GRANDS PROJETS

- 8.2.1 Acceptation d'une convention intervenue entre monsieur Francis Soucy, madame Josée Carpentier et la Ville de Bromont pour la vente de parcelle de terrain en raison des travaux de réfection du chemin Lapointe
- 8.2.2 Acceptation d'une convention intervenue entre monsieur Yvon Alix, madame Martine Pitre et la Ville de Bromont pour la vente de parcelle de terrain en raison des travaux de réfection du chemin Lapointe
- 8.2.3 Acceptation d'une convention intervenue entre monsieur Luc Chagnon, madame Linda-Élyse Pelletier et la Ville de Bromont pour la vente de parcelle de terrain en raison des travaux de réfection du chemin Lapointe
- 8.2.4 Acceptation d'une convention intervenue entre monsieur André Carbonneau et la Ville de Bromont pour la vente de parcelle de terrain en raison des travaux de réfection du chemin Lapointe
- 8.2.5 Acceptation d'une convention intervenue entre monsieur Jacques Bourbonnais et la Ville de Bromont pour la vente de parcelle de terrain en raison des travaux de réfection du chemin Lapointe
- 8.2.6 Acceptation d'une convention intervenue entre monsieur Jean Baraby, madame Laurence Turin et la Ville de Bromont pour la vente de parcelle de terrain en raison des travaux de réfection du chemin Lapointe
- 8.2.7 Acceptation d'une convention intervenue entre monsieur Richard Lupien et la Ville de Bromont pour la vente de parcelle de terrain en raison des travaux de réfection du chemin Lapointe



- 8.2.8 Acceptation d'une convention intervenue entre monsieur Simon Ayotte Frappier, madame Gabrielle Claing et la Ville de Bromont pour la vente de parcelle de terrain en raison des travaux de réfection du chemin Lapointe
- 8.2.9 Acceptation d'une convention intervenue entre monsieur Daniel Therrien, madame Jocelyne Gauthier et la Ville de Bromont pour la vente de parcelle de terrain en raison des travaux de réfection du chemin Lapointe
- 8.2.10 Acceptation d'une convention intervenue entre monsieur Stéphane Mendes, madame Michelle Sharp et la Ville de Bromont pour la vente de parcelle de terrain en raison des travaux de réfection du chemin Lapointe
- 8.2.11 Acceptation d'une convention intervenue entre monsieur Danick Bouchard, madame Martine Pollender et la Ville de Bromont pour la vente de parcelle de terrain en raison des travaux de réfection de la rue de La Mitis
- 8.2.12 Projet commercial intégré « Les Sommets de Bromont », au 89 boulevard de Bromont - Engagement de la Ville de Bromont dans le cadre d'une déclaration de conformité en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement
- 8.2.13 Autorisation de signature - Amendement 03 au protocole d'entente P2022-SAM-51 (Quartier Samara - Phase 1B)
- 8.2.14 Autorisation d'occupation permanente du domaine public pour la propriété située au 1213-1215, rue Shefford

8.3 DIRECTION DU SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

- 8.3.1 Octroi de contrat pour la fourniture et le chargement de granulats et de pierres concassées pour le rechargement de certains chemins de gravier sur le territoire de la Ville de Bromont pour l'année 2025 à Groupe Colas Québec inc. (lot 1) pour un montant de 288 785 \$, excluant le transport et les taxes applicables et à Construction DJL inc. (lot 2) pour un montant 109 695 \$, excluant le transport et les taxes applicables (086-GGP-P-25)
- 8.3.2 Octroi de contrat en gré à gré pour la surveillance de chantier et contrôle qualité des matériaux pour les travaux de réfection, voirie et drainage pour la rue de la Mitis à Les Services EXP inc. pour un montant de 63 188,80 \$, plus les taxes applicables (034-GGP-G-25)
- 8.3.3 Octroi de contrat en gré à gré pour les fournitures de lampadaires pour le remplacement de lampadaires sur le boulevard de Bromont à Lumen pour un montant de 77 341,30 \$, plus les taxes applicables (091-GGP-G-25)
- 8.3.4 Octroi de contrat en gré à gré pour l'étude géotechnique et environnementale, ajout et réfection des prises d'eau brute à la Centrale de traitement des eaux (CTE) à Nvira Environnement inc. pour un montant de 49 975 \$, plus les taxes applicables (095-GGP-G-25)
- 8.3.5 Approbation de la grille d'évaluation et de pondération des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres pour la fourniture et l'installation d'équipements d'aire de jeux au parc d'Iberville (094-GGP-P-25)
- 8.3.6 Rémunération du personnel électoral



8.4 DIRECTION DE LA GESTION DURABLE DU TERRITOIRE

- 8.4.1 Dépôt de la liste des permis de construction du mois de juin 2025
- 8.4.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2025
- 8.4.3 Approbation de plans en vertu du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) :
 - 2025-30070 : Construction d'une résidence unifamiliale isolée au 193, rue de l'Écurie
 - 2025-30071 : Rénovation des galeries et avant-toits du duplex situé au 936-938, rue Shefford
 - 2025-30077 : Construction d'une résidence unifamiliale isolée au 161, rue André
 - 2025-30078 : Phase 2 du projet de mosaïque collective à la place publique au, 705 rue Shefford
 - 2025-30080 : Construction d'un garage et d'un toit-terrasse attenants à la résidence unifamiliale isolée située au 113-115, rue de Rouville
 - 2025-30081 : Construction d'une résidence unifamiliale isolée au 655, chemin du Lac-Gale
 - 2025-30082 : Construction d'une résidence unifamiliale isolée située au 603, Route 139
 - 2025-30083 : Construction d'un garage attachant à la résidence unifamiliale isolée située au 7, rue des Cormiers
- 8.4.4 2025-30079 : Demande de dérogation mineure visant à autoriser un espace naturel qui représente 20 % du terrain au lieu de 40 % minimum, tel que stipulé aux articles 185.1 et 196 du règlement de zonage 1037-2017, pour un terrain voué à la construction d'une résidence unifamiliale située au 107, rue de Verchères, lot 4 827 671, zone P4M-08, district Mont-Soleil
- 8.4.5 2025-30065 : Approbation de plans – Construction d'une résidence unifamiliale isolée au 107, rue de Verchères
- 8.4.6 2025-30073 : Demande de dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un garage attachant au bâtiment principal, dont un des coins serait situé à 2,3 m de la ligne latérale au lieu de 3 m minimum, tel que stipulé à la grille des spécifications, annexe C du règlement de zonage 1037-2027, au 86, rue Nicolet, lot 2 930 971, zone P4M-02, district Lac-Bromont
- 8.4.7 2025-30075 : Approbation de plans – Installation de 2 enseignes rattachées au bâtiment situé au 105-B, rue du Carrefour – Bikini Village
- 8.4.8 2025-30084 : Approbation de plans – Construction d'un bâtiment commercial dans le projet commercial intégré les Sommets de Bromont, bâtiment B2, au 89, boulevard de Bromont
- 8.4.9 2025-30085 : Approbation de plans – Construction d'un bâtiment commercial dans le projet commercial intégré les Sommets de Bromont, bâtiment B3, au 89, boulevard de Bromont

8.5 DIRECTION DES RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ ET DE L'EXPÉRIENCE CITOYENNE

- 8.5.1 Autorisation de soutien et autorisations règlementaires aux événements amendés 2025 sur le territoire de la Ville de Bromont

8.6 DIRECTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 8.6.1 Aucun



8.7 DIRECTION GÉNÉRALE

- 8.7.1 Autorisation de signature de l'entente intermunicipale de l'Alliance du corridor ferroviaire Estrie-Montérégie (ACFEM) intervenue entre la Ville de Bromont, la Ville de Farnham, la Ville de Lac-Mégantic, la Ville de Magog, la Ville de Sherbrooke, la MRC de Brome-Missisquoi et la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu (2025-2027)

9. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET CORRESPONDANCE

- 9.1 Dépôt du Plan directeur des parcs et des espaces verts de la Ville de Bromont

10. AFFAIRES NOUVELLES

- 10.1 Aucun

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE